

Programme de formation

« Qualité d'usage et accessibilité de la voirie et des espaces publics »

Présentation générale

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées impose la mise en accessibilité de la voirie (dans le cadre de voies nouvelles, de réaménagements, de réhabilitations et réfections) et des espaces publics pour une meilleure qualité d'usage.

Grâce à cette formation, vous parviendrez à comprendre quelles sont les prescriptions techniques demandées par les textes de loi mais aussi les enjeux et les intérêts d'une mise en accessibilité universelle de la voirie pour tous. En effet la voirie est un des maillons de la chaîne de déplacement. L'inclusion des personnes handicapées apporte au confort de tous. N'oublions pas, bien entendu, le besoin grandissant en matière d'accessibilité du au vieillissement de la population.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics c'est prévoir la qualité d'usage des personnes dites "PMR" Personnes à Mobilité Réduites telles que les : personnes transportant des bagages lourds, personnes ayant un caddie et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette) personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, et personnes handicapées...

Publics

Bureau d'études VRD, urbaniste, paysagiste, maître d'œuvre, architecte, maître d'ouvrage, service technique de la voirie, entreprise de construction

Méthodes pédagogiques

Power Point, photographies, vidéos, mise en situation avec équipements, analyse in situ

Pré-requis

Connaissance du français

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Connaître et comprendre les obligations réglementaires de la mise en accessibilité de la voirie
- Trouver l'information réglementaire actualisée
- Repérer les non-conformités

À partir de la mise en situation les stagiaires seront capables :

- Comprendre l'usage pour une application "de bon sens" de la réglementation
- Connaître les différents types de handicaps

Programme

Jour 1 : (7h) – (9h00-12h30 / 13h30-17h00)

Introduction

1. Loi 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Explication du contexte réglementaire
- Les différents plans d'accessibilité
- Le principe de la chaîne de déplacement et ses enjeux

2. Définition handicaps, PMR et Usages

- Les statistiques
- Définition des handicaps
- Du handicap à l'usage
- La commission accessibilité

3. Les points d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

- Décret et Arrêté applicables :
 - qualité du cheminement et trottoir
 - traversées piétonnes,
 - équipements sur cheminement,
 - escaliers,
 - places de stationnement,
 - arrêt de transport,
 - signalétique,
 - dérogation
- Retour d'expérimentation/fiches conseils

Jour 2 : (3h) – (9h00-12h00)

4. Mise en situation

- Parcours de mise en situation extérieur avec fauteuil roulant, parcours à l'aveugle et malvoyance, exercice cognitif
- Analyse du site au vu des prescriptions techniques théoriques abordées la veille
- Élaboration des pistes d'amélioration

5. Bilan et échanges

Durée de la formation

10 heures.

Format de la formation

Inter-entreprise : groupe de 6/7 personnes maximum

Modalités d'évaluation des acquis

Les stagiaires sont évalués régulièrement durant le stage de façon à s'assurer de leurs acquis et à apporter remédiation si nécessaire.

Le dernier jour, les apprenants sont évalués sur les compétences acquises par un questionnaire à choix multiples

Modalités d'évaluation de la satisfaction

Les stagiaires exprimeront la satisfaction de la formation à la fin de la session par un questionnaire.

Logistique

Cette formation se déroulera dans une salle équipée d'un écran et vidéoprojecteur dans les locaux du client.

Intervenante

Émilie Szyja est consultante et formatrice en accessibilité et qualité d'usage dans les domaines des établissements recevant du public (ERP), des bâtiments d'habitation collectifs neufs (BHC), de la voirie et espaces publics, et de la signalétique adaptée.

Designer d'espace diplômée de L'École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy, elle s'est spécialisée dans l'accessibilité et qualité d'usage du cadre bâti depuis plus de quatorze années.

Passionnée, et se rendant compte des difficultés de prise en compte de la réglementation concernée, elle développe la formation et la sensibilisation auprès de tout type de profil (architectes, techniciens, bureaux d'études, entreprises de construction, étudiants...) Elle a notamment formé : les agents de la ville de Clermont-Ferrand, service usagers Disney Land Paris, le service patrimoine du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le Groupe hospitalier des Ardennes, l'Agence TER, réalisée des formations en partenariat avec plusieurs CAUE, et bien d'autres...

Coût de la formation

1100 euros HT par stagiaire

Contact

Mail : contact@esqua.fr

Téléphone : 06 70 60 51 83

Autre information

Possibilité de réaliser cette formation en intra-entreprise, contactez-nous !

Nous pouvons la réaliser sur-mesure dans vos locaux avec la possibilité de visiter un site sur lequel vous avez travaillé.